

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 36-320-1923 Caisse locale des retraites.

n° 36-320-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1923

Numéro JO

n° 320 du 31/07/1923

Date du numéro

31 juillet 1923

TEXTE INTÉGRAL

seront transférées à la caisse locale des retraites les Sommes déposées à la caisse d'assistance par les agents ci-après désignés dont les services admissibles pour ladite caisse des retraites remontent de ce fait aux dates suivantes : MM. Laloubère (Louis, mécanicien ppal de 3e classe des P. T. T. du premier septembre 1917 ; Azenor (Michel) , adjoint de 2e classe des services civils du premier janvier 1918; Dufaud (Roger) commis de 2e classe des douanes et contributions du seize mai 1921 ; Lippmann (Alphonse) , commis de 3e classe des services civils du dix-neuf juillet 1921 ; Marius Le Prince (Paul), commis-greffier adjoint de 2e classe du trois novembre 1923 ; Brouillet (Gaston), commis de 3e classe des P. T. T. du premier janvier 1922 ; Gnanadiécom (Etienne, commis de 3e classe des P. T. T. du premier janvier 1922 ; Rivière (Joseph), commis de 3e classe des services civils du premier mai 1922,